

# Note de service

**DESTINATAIRES :** Aux employés (es) du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITEUR :** Antoine Trahan, Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

**DATE :** 3 avril 2020

**OBJET :** **ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-007**  
**SITUATION DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

---

La présente est pour vous apporter les précisions nécessaires suivant l'arrêté ministériel signé le 21 mars dernier par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann. Cet arrêté ministériel concerne, nous vous le rappelons, l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, par la modification temporaire de certaines dispositions des conventions collectives.

Selon l'évolution des circonstances, il pourrait s'avérer nécessaire d'utiliser le déploiement de certaines mesures prévues à l'arrêté ministériel. Parmi ces mesures, pour n'en nommer que quelques-unes, l'aménagement du temps de travail, la disponibilité additionnelle de la personne salariée à temps partiel et l'embauche d'une personne salariée temporaire en font partie.

Nous vous rassurons que notre volonté est d'appliquer, d'abord, les règles prévues à vos dispositions locales respectives avant d'utiliser d'autres mesures.

Vous comprendrez que d'autres mesures pourraient être utilisées afin de répondre aux besoins importants en personnel. Les modalités qui entourent la gestion des congés, avec ou sans solde, incluant la gestion des vacances, les mouvements de personnel, les horaires de travail et les libérations syndicales pourraient être revues à cette fin..

Chacune de nos décisions sera prise pour assurer des soins de qualité et en quantité nécessaire à nos usagers. Les mesures qui seront appliquées le seront graduellement en fonction du degré de criticité de la situation. En tout temps, n'hésitez pas à partager vos craintes, vos préoccupations ou toute question à votre gestionnaire.

Nous vous remercions pour votre collaboration ainsi que pour votre présence au travail. Les circonstances démontrent, encore une fois, combien votre apport est essentiel et comment vous faites la différence pour votre communauté.